

DECLARATION de CONFORMITE CE

Le fabricant: Sentera Europa NV
Duitslandstraat 9
BE-9140 Temse

Tel. +32 3 771 36 51
info@sentera.eu

Déclare sous notre seule responsabilité que le produit:

MDB-M/6 Boîte de distribution pour Modbus

lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans des applications pour lesquelles ils ont été conçus et conformément aux normes d'installation et aux instructions du fabricant, respectent les directives de la législation d'harmonisation pertinente de l'Union européenne, le cas échéant :

Directive Basse Tension 2014/35/EU

EN 60664-1:2007 Coordination de l'isolement des matériels dans les systèmes (réseaux) à basse tension — Partie 1: Principes, exigences et essais

Directive compatibilité électromagnétique (CEM) Directive 2014/30/EU

EN 55022:2010 Appareils de traitement de l'information — Caractéristiques des perturbations radioélectriques — Limites et méthodes de mesure Amendement AC :2011 à EN 55022 :2010

EN 55024:2010 Appareils de traitement de l'information — Caractéristiques d'immunité — Limites et méthodes de mesure

EN 61000-3-2 :2014 Compatibilité électromagnétique (CEM) — Partie 3-2: Limites — Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)

EN 61000-3-3:2013 Compatibilité électromagnétique (CEM) — Partie 3-3: Limites — Limitation des variations de tension, des fluctuations de tension et du papillotement dans les réseaux publics d'alimentation basse tension, pour les matériels ayant un courant assigné ≤ 16 A par phase et non soumis à un raccordement conditionnel

Directive DEEE 2012/19/EU relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques

Directive RoHs 2011/65/EU relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Les produits doivent être installés et entretenus exclusivement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. Cette déclaration est seulement valide quand les appareils sont utilisés et installés conformément aux instructions de montage du produit. Les produits, assemblages ou sous-ensembles couverts par la présente déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service avant que la machine dans laquelle ils doivent être incorporés a été déclarée conforme aux directives applicables. Cette déclaration est seulement nécessaire où le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (par ex. composante de sécurité).

La marque de CE est fixée.

Date d'émission: 5 septembre, 2017
Place d'émission: Temse, Belgique



Jos Raskin
Président-directeur Général